

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBAULT - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. BRIOT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Logement à loyer modéré – Programme Local de l'Habitat – Société Civile Immobilière et de Construction (SCIC) "Habitat Bourgogne-Champagne" - Opération "Clos de la Providence", rue de Talant et boulevard de Chèvre-Morte - Acquisition de cinquante-six logements en vente en l'état futur d'achèvement - Participation financière de la Ville au titre du déficit d'opération et de la Taxe Locale d'Équipement (TLE)

Moniseur Pribetich, a nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Société Civile Immobilière et de Construction (SCIC) "Habitat Bourgogne-Champagne" envisage l'acquisition de soixante-deux logements en vente en l'état futur d'achèvement, soit cinquante-six "Prêts Locatifs à Usage Social" (PLUS) et six "Prêts Locatifs Aidés d'Insertion" (PLAI) dans le cadre de l'opération "Clos de la Providence", rue de Talant et boulevard de Chèvre-Morte.

Cette opération répond aux objectifs de production et de diversification de l'habitat social, ainsi qu'aux enjeux de mixité urbaine et sociale. Elle s'inscrit dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) et relève de la catégorie 3 du règlement d'intervention, qui correspond aux opérations cumulant une surcharge foncière et des contraintes urbaines, architecturales ou environnementales fortes.

Afin de répondre plus efficacement aux besoins de soutien et de favoriser la réalisation de la programmation, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, par délibération du 23 septembre 2004, et le Conseil Municipal, par délibération du 27 septembre 2004, ont approuvé de nouvelles dispositions de prise en charge partagée des déficits d'opérations d'habitat locatif social.

Conformément à celles-ci, la SCIC "Habitat Bourgogne-Champagne" fait appel au soutien financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, ainsi qu'à celui de la Ville, afin d'équilibrer le bilan de cette opération mixte.

Aussi, est-il proposé d'attribuer au bailleur social, une participation de la Ville, d'un montant de 403 438,64 €, pour l'acquisition de cinquante-six logements (PLUS), d'une surface utile totale de 4 049,91m².

Il est également proposé de lui accorder une subvention de 55 217 € correspondant à la Taxe Locale d'Équipement (TLE) afférente aux soixante-deux logements acquis dans le cadre de cette opération mixte.

Il est précisé que cette opération bénéficiera du concours financier de l'État, ainsi que des fonds propres de l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

La SCIC "Habitat Bourgogne-Champagne" s'engage à affecter ces subventions à l'acquisition de cinquante-six logements en vente en l'état futur d'achèvement dans le cadre de l'opération "Clos de la Providence" rue de Talant et boulevard de Chèvre-Morte. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

En outre, l'attribution et le paiement des subventions de la Ville sont subordonnés à la transmission par la SCIC "Habitat Bourgogne-Champagne", d'une part, d'une copie des décisions attributives des subventions des autres financeurs, d'autre part, d'un état justificatif des dépenses figurant au bilan de cette opération.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider d'attribuer à la Société Civile Immobilière et de Construction (SCIC) "Habitat Bourgogne-Champagne" – 11, rue Colonel Marchand – BP 128 – 21004 Dijon Cedex, une participation de la Ville d'un montant global de 458 655,64 € établie en fonction du bilan financier prévisionnel, conformément aux dispositions du Programme Local de l'Habitat (PLH), qui se décompose comme suit :

- une participation de 403 438,64 € pour l'acquisition de cinquante-six logements en vente en l'état futur d'achèvement dans le cadre de l'opération "Clos de la Providence", rue de Talant et boulevard de Chèvre-Morte,
- une participation de 55 217 € correspondant à la Taxe Locale d'Équipement (TLE) afférente aux soixante-deux logements acquis dans le cadre de cette opération mixte.

2° dire que l'attribution de la subvention, dite d'équilibre d'opération, est subordonnée à l'effectivité de l'engagement des autres partenaires financiers, d'une part, et à la justification par la SCIC "Habitat Bourgogne-Champagne" des dépenses figurant au bilan de l'opération, d'autre part ;

3° dire que la participation accordée pour compenser la TLE sera versée dans le mois qui précède sa date d'éligibilité, à savoir 50 % dix-huit mois après la date d'enregistrement du permis de construire et le solde trois mois après cette date et sur production du permis de construire ;

4° dire que le montant de la dépense, qui s'élève à la somme totale de 458 655,64 €, sera prélevé sur le crédit ouvert au budget des exercices en cours ou à venir.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT